Traduction libre en français d'un document établi originellement en anglais. En cas de différence, seule la version anglaise de ce rapport fait foi.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
Gland (Suisse)

États financiers consolidés pour l'année se terminant le 31 décembre 2012 et Rapport de l'organe de révision

Deloitte.

Deloitte SA
20, Route de Pré-Bois
P.O. Box 1808
CH-1215 Geneva 15
Switzerland

Tel: +41 (0) 22 747 70 00
Fax: +41 (0) 22 747 70 70
www.deloitte.ch

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de
UICN, Union internationale po

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b paragraphe 3 CC et art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a paragraphe 1 partie 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Deloitte SA

Jean-Marc Jenny
Expert-reviseur agréé
Réviseur responsable

Lesley Griffiths
Expert-reviseur agréé

Genève, le 15 mai 2013
JMJ/LDG/ahe

-

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2012

Notes relatives aux états financiers

I Activité
II

Fonds de l'UICN	6,227	6,286
Écart de conversion	1,359	1,323
Réserve pour le Congrès de 2012	0	774
Réserves de centre de coûts	4,070	3,660
Fonds de réserve pour rénovation	496	303
Fond de réserve du Secrétariat	1,082	1,832
Total Fonds et réserves	13,234	14,178
TOTAL PASSIFS ET SOLDES DES FONDS	102,625	106,115

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiqué.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

COMPTE CONSOLIDÉ DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers de francs suisses)

		2012				2011			
	Notes	Secrétariat non affecté	Accords-cadres	Accords de projets	Total	Secrétariat non affecté	Accords-cadres	Accords de projets	Total
REVENUS OPERATIONNELS									
Cotisations des membres		11,646	0	0	11,646	11,288	0	0	11,288
Retenue de l'impôt sur le revenu du personnel	XVIII	1,541	0	0	1,541	1,625	0	0	1,625
Revenus d'accords	XIX	252	16,594	74,937	91,783	343	17,913	66,494	84,750
Autres revenus opérationnels	XX	3,627	0	2,169	5,796	3,763	0	366	4,129
TOTAL REVENUS OPERATIONNELS		17,04-11. 27 3,2063d [(74,)-9.6(9-006 Tw -1.134 0 Td T99u6>>BDC -0.(A)550[(2,[4(6>>							

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers de francs suisses)	Notes	2012	2011
Flux dégagés des opérations			
Solde net dégagé des opérations		(350)	(2,000)
Dépréciation d'immobilisations	XI	2,406	2,572
Amortissement et moins-value d'actifs incorporels	XIII	746	692
Augmentation/(diminution) provision arriérés de cotisations	V	523	897
Augmentation/(diminution) provision projets déficitaires	XV	(20)	21
Augmentation/(diminution) provision compression de postes	XV	463	(157)
Augmentation/(diminution) vacances et charges de rapatriement	XIV	(42)	(59)
(Augmentation)/diminuation cotisations à recevoir	V	676	(1,501)
(Augmentation)/diminution comptes à recevoir personnel	VI	(212)	122
(Augmentation)/diminution comptes à recevoir organisations partenaires	VII	(164)	(166)
(Augmentation)/diminution avances aux partenaires d'exécution	VIII	889	102
(Augmentation)/diminution autres comptes à recevoir		(67)	(331)
Augmentation/(diminution) cotisations perçues d'avance		(40)	107
Augmentation/(diminution) créances et charges à payer	XIII	(820)	1,011
Augmentation/(diminution) charges sociales à payer		(268)	552
Augmentation/(diminution) passifs à court terme divers		162	(415)
(Augmentation)/diminution comptes à recevoir sur accords-cadres	IX	178	(938)
(Augmentation)/diminution comptes à recevoir sur accords de projet	X	(3,427)	(2,964)
Augmentation/(diminution) avance sur accords de projet	X	108	(5,901)
Perte sur liquidation d'immoblisations	XI	169	0
Augmentation/(diminution) réserve pour le Congrès 2012	XVIII 2012		

(A)4.3(ugm)-3(ent)2(at)2(i)-0.7(on/)2(()3.7(di)-0.7(m)-3(i)-0.6(nut)2(i)-0.7(on))3.7(du r)3.7e(v)10.7enu d(i)-0.7ft dr à liognaterI 2012
(A)4.3(ugm)-3(ent)2(at)2(i)-0.7(on/)2(()3.7(di)-0.7(m)-3(i)-0.6(nut)2(i)-0.7(on))3.7(du r)3.7e(v)10.7(odds)-2.7(de li)-07(d')84(U)63II2(C)63Nm 20

Augmentation/(diminution)Fto(ds)-2.7(de r)3.7(és)-2.7(er)3.7(v)1063(e eds)-2.6(gm)-2(gr2)-3bdres	XVIII 2012	0
(A)4.3acati(i)-0.7nacbl	(X)-8.7III 2012	

Flux sortants nets pour l'exercice		(3,401)	(15,200)
Encaisse et dépôts à court terme en début d'exercice	III	32,927	48,100
Effet des variations de change	XVIII	36	27
Encaisse et dépôts à court terme en fin d'exercice	III	29,922	32,927

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiqué

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2012

I. ACTIVITE

L'UICN (Union international pour la conservation de la nature) a été constituée selon des Statuts adoptés en 1948 lors d'une conférence accueillie par la République française, et comprend parmi ses membres des États, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Les membres ont enregistré les Statuts de l'UICN en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'Article 60 du Code civil suisse. L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF).

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés en suivant la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers et des prêts qui sont calculés selon leur montant actualisé et à leur juste valeur et en accord avec le code suisse des obligations et le cadre législatif du pays.

2. Base de la consolidation

Les états financiers consolidés réunissent les comptes de tous les bureaux de l'UICN et des entités dont l'UICN a la faculté de régir les politiques financières et opérationnelles afin de dégager des avantages de leurs activités. Ces bureaux et entités sont :

- The International Union for

revenu d'accords-cadres reçu avant la période à laquelle il se rapporte est constaté comme revenu différé.

Revenu d'accords de projet

L'emploi du revenu d'accords de projet est restreint et ne peut servir qu'à des activités spécifiques de projet précisées dans les accords de projet. Le revenu est constaté dans le compte des revenus et des dépenses au moment où il est reçu, exception faite des bureaux utilisant le système ERP

UICN

10. Provisions

a) Provision pour cotisations à recevoir

Une provision générale est prévue pour les cotisations à recevoir afin de reconnaître la probabilité que les cotisations ne seront pas toutes reçues. L'augmentation ou la diminution de la provision totale est reconnue dans le compte des revenus et les dépenses. La provision pour cotisations en retard est calculée sur la base suivante, qui tient compte du montant total non réglé à la fin de l'exercice.

	2012	2011
Cotisations non réglées depuis :		
quatre ans ou plus	100 %	100 %
trois ans	60 %	60 %
deux ans	40 %	40 %
un an	20 %	20 %

Toutefois, la provision pour arriérés de cotisations de certains États membres est calculée individuellement, après examen de la situation particulière du membre concerné.

b) Provisions pour les projets déficitaires

Une provision est faite pour des projets déficitaires, c'est-à-dire dont les dépenses ont dépassé les revenus, et dont l'UICN estime que la réception de fonds additionnels à l'avenir, permettant de couvrir le déficit, est incertaine.

c) Compression de postes

Une provision est prévue pour faire face au coût estimatif des licenciements connus. Un licenciement est réputé connu lorsqu'une décision a été prise à cet effet par la direction et communiquée à l'intéressé.

Une provision additionnelle est prévue pour faire face, le cas échéant, à une obligation légale locale.

11. Prêts reçus à un taux inférieur au taux du marché

Les prêts sont mesurés à leur juste valeur. Le profit d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt et les produits reçus. Le profit est comptabilisé comme revenu différé et constaté sur la période du prêt.

Un montant équivalent à l'intérêt qui aurait couru si le prêt avait été acquis au taux du marché est constaté annuellement dans le compte des dépenses.

12. Fonds et r éserves

L'UICN a mis en place les réserves suivantes :

a) Fonds de l'UICN

Le Fonds de l'UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'organisation. Tous les revenus touchés et toutes les pertes subies par ce Fonds au cours de l'exercice sont respectivement ajoutés et déduits de sa valeur. L'usage du Fonds est régi par le Conseil de l'UICN. Il s'agit d'une réserve de p30.565ID 43 >>BDC /6(es)8.D 43 >>1.93(d')-6.7(.)11. /P n(pt)-6.6(e)10.5(Le)2.6(n du pr)-6(ê -0.

c) Réserve pour le Congrès de 2012

La réserve pour le Congrès 2012 représente les montants nets affectés, à partir de fonds non soumis à restrictions, aux frais de préparation du Congrès mondial de la conservation de 2012.

d) Réserves de centre de coûts

La note globale CHF 2 ans à garantie 85% a été vendue le 22 mars 2013 pour CHF 3 349 000 ce qui représente une plus-value de CHF 320 000.

V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISIONS

	2012	2011
Cotisations brutes à recevoir	3 563	4 239
Provision pour arriérés de cotisation	(2 210)	(1 687)
Cotisations nettes à recevoir	1 353	2 552

VIII. AVANCES À DES PARTENAIRES D'EXÉCUTION

Les avances aux partenaires d'exécution sont des montants avancés à des partenaires de l'UICN pour la mise en œuvre d'accords de projet qui n'avaient pas encore été dépensés au 31 décembre.

	2012	2011
Asie et Océanie	878	848
Afrique orientale et australe	208	653
Europe	136	152
Afrique de l'Ouest et centrale	339	563
Siège	189	47
Amérique du Nord	0	156
Amérique du Sud et Centrale	233	453
Total	1 983	2 872

IX. COMPTES À RECEVOIR SUR DES ACCORDS-CADRES

Les sommes à recevoir sur des accords-cadres représentent des paiements prévus sous ces accords mais non encore reçus à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2012, le montant total à recevoir à ce titre était de CHF 1 232 000, comparé à CHF 1 410 000 au 31 décembre 2011.

X. COMPTES À RECEVOIR ET AVANCES DE PROJET

Les comptes à recevoir et les avances sur accords de projets représentent respectivement le total des projets ayant un solde déficitaire et le total des projets ayant un solde excédentaire à la fin de l'exercice.

	2012	2011
Comptes à recevoir sur accord de projet	14 873	11 446

Les immobilisations achetées avec des fonds non soumis à restrictions sont amorties au cours de leur vie utile estimative suivant la note II.8.

b) Assurance des immobilisations

Au 31 décembre 2012, les immobilisations au Siège étaient assurées pour CHF 42 176 000 (2011 - CHF 42 176 000). L'immeuble WASAA et ses immobilisations au Kenya étaient assurés pour 26,9 millions de Shillings kenyans, équivalant à CHF 284 000 (2011 - CHF 292 000), qui est la valeur de remplacement estimative.

c) Terrains

En 1993, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain pour y construire le Siège du Secrétariat de l'UICN. Ce droit a été accordé à titre gratuit pour une période de 50 ans. En 2008, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain adjacente à la parcelle initiale, en lui permettant d'y construire une extension au Siège existant. Les deux parcelles ont été combinées et le droit d'usage du terrain combiné a été prolongé à 2058.

Aucune valeur n'a été affectée à ce droit d'usage.

d) Immeuble du Siège

L'immeuble du siège est compris dans les infrastructures d'immeuble et les installations d'immeuble. Il se compose d'un bâtiment original et d'une extension.

Immeuble original

L'immeuble original a été financé par des donations de la Confédération helvétique, du canton de Vaud et de la commune de Gland. Bien que l'immeuble appartienne officiellement à l'UICN, son usage est limité et cet actif ne peut être aliéné ou utilisé en garantie sans l'agrément du gouvernement suisse. S'il est aliéné, le gouvernement suisse aura le droit de récupérer sa mise de fonds initiale, assortie d'un pourcentage de la plus-value éventuelle de l'immeuble. Le coût de l'immeuble est compris dans les immobilisation[(l)2.3(b)-3.7e7d2.6(')-6.6(i)TJ 0 8.9(t)-6.6( )11.2(-Mut)4.2( )8.9(t)

Amortissement :		
Solde au 1er janvier	(327)	0
Imputation à l'exercice 2011		

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2012